

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MARNE LA VALLEE

Réunion d'information sur les classes d'eau



Présenté par :  
Michael CHAPOTELLE



Siam

Les classes d'eau organisées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (A.E.S.N.) ont pour objectif principal de sensibiliser les jeunes et le grand public aux enjeux de la protection de l'eau et de l'environnement aquatique.

## EDUQUER

les participants sur le cycle de l'eau et sur la gestion des ressources en eau, afin de mieux comprendre son importance vitale.

## PROMOUVOIR

les gestes écologiques pour préserver cette ressource, comme la réduction de la pollution et l'économie d'eau.

## ENCOURAGER L'ENGAGEMENT CITOYEN

en matière de protection de l'environnement, en sensibilisant sur les impacts des activités humaines sur la qualité des eaux.

## MONTRER LES ACTIONS LOCALES

de gestion de l'eau, telles que le traitement des eaux usées, la gestion des rivières et la biodiversité aquatique.

# POURQUOI FAIRE UNE CLASSE D'EAU ?

SENSIBILISATION À LA  
PROTECTION DE L'EAU

COMPRÉHENSION DU CYCLE  
DE L'EAU

ENCOURAGER DES  
COMPORTEMENTS ÉCO-  
RESPONSABLES

RENFORCEMENT DES  
CONNAISSANCES  
SCIENTIFIQUES ET  
ENVIRONNEMENTALES

PRÉPARATION DES  
JEUNES AUX ENJEUX  
ENVIRONNEMENTAUX

DÉCOUVERTE DE  
L'ENVIRONNEMENT LOCAL



# FONCTIONNEMENT DES CLASSES D'EAU

Le fonctionnement des classes d'eau repose sur un cadre éducatif structuré, conçu pour sensibiliser et informer les participants sur l'importance de l'eau, sa gestion et sa préservation.

## ORGANISATION ET PARTENARIATS

- Collectivités
- Syndicats
- Agence de l'eau
- Associations

## PARTICIPANTS CIBLÉS

- Ecoles primaires
- Collèges
- Lycées
- Adultes

## THÈMES ABORDÉS

- Cycle de l'eau
- Qualité de l'eau
- Biodiversité aquatique
- Gestion durable de l'eau

## ENCADREMENT ET ANIMATION

- Experts
- animateurs spécialisés

## DURÉE ET SUIVI

- 5 jours minimum
- Supports pédagogiques
- Restitution

## LE ROLE DU SIAM

Le SIAM, agence relais de l'Agence de l'eau, (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) joue un rôle essentiel dans les classes d'eau, en particulier dans le cadre de la sensibilisation à la gestion des ressources en eau et à la protection de l'environnement aquatique.

Une composante clé des classes d'eau gérées par le SIAM est la **visite des infrastructures de traitement des eaux usées**. Les élèves peuvent observer directement le processus de traitement des eaux, de la collecte des eaux usées à leur purification avant rejet dans l'environnement. Ces visites permettent de comprendre le rôle crucial du SIAM dans l'assainissement des eaux des 32 communes qu'il dessert, et d'apprécier l'importance des technologies et des systèmes mis en place pour préserver la qualité des rivières et des nappes phréatiques.



# NOS PARCOURS PEDAGOGIQUES



## LE PARCOURS EAU

Axé sur le cycle de l'eau, les infrastructures de distribution et d'assainissement, et la gestion durable de cette ressource.

## LE PARCOURS BIODIVERSITE

Focalisé sur la faune et la flore des milieux aquatiques, en sensibilisant les jeunes aux écosystèmes locaux et à leur préservation.

## LE PARCOURS ÉNERGIE

Centré sur la valorisation des sous-produits issus de l'assainissement, comme la production d'énergie à partir des boues d'épuration, un aspect innovant des activités du SIAM.

# MONTER SON PROJET CLASSE D'EAU

- 1 Le projet pédagogique
- 2 Les différentes interventions et sorties
- 3 Le budget prévisionnel
- 4 L'emploi du temps détaillé
- 5 La « Demandes et Engagements »
- 6 Le « Mandat au relai de l'Agence de l'Eau »
- 7 Les signatures de l'enseignant et le cachet de l'école
- 8 Un RIB de l'école
- 9 Les devis (au nom de l'école)
- 10 La convention fixant les modalités de reversement de la subvention





# LES IMPÉRATIFS DU PROJET

- Dépenser l'intégralité de la subvention .
- Un livret de bord par classe participante est à remettre impérativement après la classe d'eau ainsi qu'un bilan qualitatif rédigé par l'enseignant et les factures acquittées des dépenses classes d'eau.
- Il est vivement recommandé de participer à une animation autour de la mare ou une visite de la station.
- Certaines activités sont refusées par l'AESN. (ex : Sea life, Paris, Giverny ...)
- Sorties et interventions locales obligatoires.
- Diversifier les interventions et intégrer à l'emploi du temps des interventions, des sorties et/ou de l'achat de matériel. Par exemple, la subvention ne pourra pas couvrir seulement 3 spectacles mais vous aurez l'autorisation de prévoir un spectacle, une intervention, une sortie.
- Ne pas dépasser 1/3 de la subvention en achat de matériel, considéré comme de l'investissement (achats non autorisés par l'AESN comme les bacs à eau, les aquariums, les bassines... ).
- Si achat de matériel: privilégier les achats de livres ayant pour thème l'eau, du matériel d'arts visuels et du petit matériel pour des expériences scientifiques.
- Remettre son projet classe d'eau au Siam au plus tard le 15 décembre 2025 pour les classes d'eau prévues de mars à juin 2026.
- Respecter les critères d'attribution de la subvention fixés par l'Agence de l'Eau.

# LES PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION

COHÉRENCE ENTRE  
L'EMPLOI DU TEMPS ET LES  
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

ETUDE DU CYCLE NATUREL  
DE L'EAU DOMESTIQUE

ETUDE DE LA GESTION DE  
L'EAU ET DE SES ACTEURS

DÉCOUVERTE ACTIVE DE  
L'ENVIRONNEMENT DE  
PROXIMITÉ

APPRENTISSAGE DE LA  
CITOYENNETÉ

RESPECT DE LA DURÉE DE  
5 JOURS CONSÉCUTIFS



# FONCTIONNEMENT FINANCIER

Le SIAM doit reverser l'intégralité de la subvention aux établissements scolaires.

Versement de la subvention en 2 temps:

- 80% sous forme d'avance après acceptation du dossier par le Siam et retour de l'accusé réception de l'AESN de la demande de subvention,
- 20% après l'envoi au Siam de tous les justificatifs: ensemble des factures acquittées, le livret de bord de chaque classe participante et le bilan enseignant.

**Attention: vos confirmations de réservations auprès des prestataires et les commandes de matériel ne doivent être faites qu'après réception par l'école du courriel d'accord classes d'eau envoyé par le Siam.**

- Devis au nom de l'école (plus au nom du Siam),
- En cas d'une dépense commune pour plusieurs classes d'une même école, un seul devis est nécessaire, le montant est à répartir entre les classes concernées,
- Les bons de commande ne sont donc plus établis par le Siam,
- Libre choix du transporteur,
- Factures à payer directement par les écoles aux prestataires une fois le service fait et à transmettre au Siam.

# LE LIVRET DE BORD

- Impératif (conditionne le maintien de la subvention),
- Remis à la fin de la classe d'eau,
- Doit être le reflet des réalisations et expériences des enfants,
- Doit contenir des productions d'élèves,
- Doit être rempli/fait par les enfants,
- Doit être fidèle au projet pédagogique.



# LE BILAN QUALITATIF DE L'ENSEIGNANT

Il reprend:

- les dates de réalisation des classes d'eau,
- la date de clôture de la classe d'eau,
- les thématiques abordées durant la semaine,
- les activités principales réalisées,
- le type de visites effectuées,
- le ressenti de l'enseignant et des élèves.



## FICHE BILAN DE LA CLASSE D'EAU 2025

Ecole :	Nom de l'enseignant :
	Classe :
Date de réalisation de la classe d'eau :	du ..... au .....
Date de la séance de clôture :	date : .....
Le planning prévisionnel de la classe d'eau a été respecté :	OUI NON (joindre le planning modifié)
Thématiques abordées durant la semaine :	
-	
-	
-	
-	
Activités principales réalisées :	
-	
-	
-	
Types de visites effectuées :	
-	
-	
-	
Ressenti de l'enseignant :	
Ressenti des élèves :	

 joindre **OBLIGATOIREMENT**  
un exemplaire du **cahier de bord**



## Tableau récapitulatif des factures :

Ecole :	
Classe :	Enseignant :

Montant de la subvention Agence de l'Eau		700€ TTC
Pièce n°	Désignation	Montant
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
19		
20		
<b>TOTAUX</b> (même si supérieur à 700 euros)		

(pensez à numéroter les factures)

# LE CONCOURS

- Annuel,
- Organisé par le Siam pour les classes ayant fait une classe d'eau,
- Pour les classes volontaires,
- Remise des prix en fin d'année.

**Thème 2026: «Mosaïque de peinture à la bulle»**

# CONDITIONS DE RÉSERVATION

- Le parcours eau
- Le parcours biodiversité
- Le parcours énergie



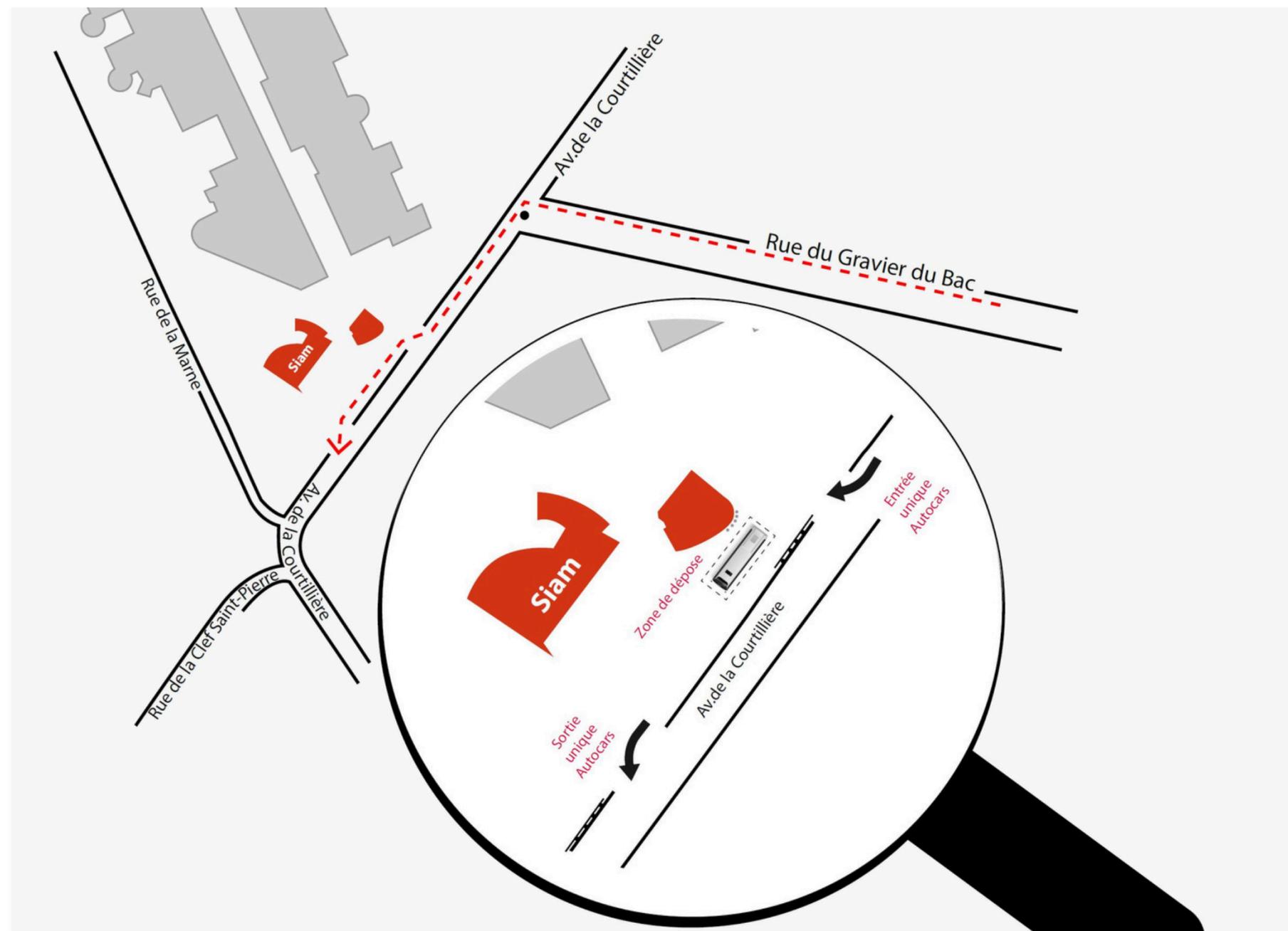
Les créneaux de ces visites et animations sont en priorité réservés aux établissements situés sur le territoire.

Une pré-réservation est à faire par téléphone ou par mail pour convenir de la date et de l'horaire puis une fiche de demande est à adresser au Siam par mail pour bloquer le créneau.

Une confirmation par mail est envoyée.

## QUELQUES REGLES

- Les téléphones doivent être éteints pendant les animations.
- Etre âgé au minimum de 10 ans pour la visite de la station de traitement des eaux usées.
- Les cars devront obligatoirement utiliser les nouvelles voies d'accès.



# MERCI



accueil@siam77.fr



01.60.31.54.54



13, avenue de la courtilière  
77400 Saint Thibault des Vignes

